



**FÉDÉRATIONS FORCE OUVRIÈRE DES SERVICES PUBLICS ET DE SANTÉ,  
DE L'ACTION SOCIALE ET DES EMPLOYÉS ET CADRES**



**L'OPCO SANTÉ EST AGRÉÉ :  
LA DÉTERMINATION ET L'UNITÉ ONT ÉTÉ PAYANTES !**

Alors que depuis plusieurs semaines les communications se succédaient, annonçant que l'OPCO santé (opérateur de compétences) ne verrait pas le jour, la CGT et FO ont fait mentir les rumeurs ... Elles n'ont pas varié dans leur engagement depuis le mois de décembre en se battant pour que cet OPCO santé sorte de terre. Cela s'est fait avec l'accord constitutif signé par nos deux organisations, par l'adoption des statuts de l'association, alors que se profilait soi-disant une « chronique de mort annoncée » ! Son périmètre regroupe actuellement 1,1 million de salarié.e.s exerçant dans plus de 15 000 structures avec 350 millions d'euros de fonds gérés.

**AUJOURD'HUI, L'OPCO SANTÉ EST AGRÉÉ !**

La CGT, FO et les organisations employeurs du secteur de la Santé, du Médico-social et du Social ont mis en place cet OPCO Santé, résistant aux pressions du Ministère du Travail contrairement à d'autres (CFDT et UDES) qui voulaient « l'intégrer » au sein d'un autre OPCO, celui de la « cohésion sociale ». Ces derniers n'ont cessé de faire du lobbying auprès de la ministre du Travail et des différents cabinets, sachant qu'une organisation s'est acharnée à freiner les négociations depuis que le droit d'opposition a été validé .

La ministre du Travail, de son côté, leur a prêté une oreille (pas si) attentive, au mépris de nos nombreux courriers, y compris au niveau confédéral et restés sans réponse à ce jour... Pour nous, au final, l'agrément est une réponse en soi !

Les arguments juridiques, notamment portés par la CGT et FO, ont certainement contribué à cet aboutissement ! Nous ne pouvons que nous en féliciter, en préservant au passage tous les emplois des OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés), UNIFAF et UNIFORMATION.

La Fédération Santé et Action Sociale CGT, La Fédération des Services Publics et de Santé FO et la Fédération Nationale de l'Action Sociale FO réaffirment que ces OPCO ont toute légitimité pour être les outils de demain au service des branches et des salarié.e.s des secteurs professionnels qu'ils couvrent.

C'est une victoire qui ouvre d'autres perspectives ; en effet si on peut donc se féliciter de la création de l'OPCO santé, cela ne saurait cacher pour autant tout le travail de négociation qui reste à faire dans les branches pour tenter de pallier la reprise en main des fonds de la formation professionnelle par l'Etat.

Il existe de vrais besoins en matière de formation professionnelle continue dans nos secteurs d'activités qui sont des secteurs réglementés, tout d'abord pour remettre la promotion sociale à l'ordre du jour. Ensuite, les difficultés de recrutement sont reconnues et importantes et souvent liées à la difficulté des conditions de travail et aux bas salaires.

Cela nécessite des moyens au travers de contributions conventionnelles élevées qui nous permettront de faire face à ces enjeux de qualification, d'élévation des compétences reconnues à leur juste niveau et d'actionner l'ascenseur social favorisant ainsi l'émancipation des salarié.e.s.

La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel ne doit pas se résumer à l'application numérique du compte personnel formation !

Montreuil, le 5 avril 2019

**CONTACTS PRESSE :**

FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE :

JOELLE LOUSSOUARN : 06 80 99 47 44 - FRANCK MONFORT : 06 58 31 29 10

FNASS FO : ERIC DENISET : 06 88 79 13 59

FO SPS : FRANCK HOULGATTE : 06 12 25 94 25